

DÉLIBÉRATION N° DEL-26-011

Demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF au titre du projet Cap'Demos pour l'année 2026

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 05 février 2026.

Le cinq février de l'an deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Maison Sarrat, en salle de réunion, 2 rue de la Charité, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS

Afférents au conseil : 9
Présents : 7
Absents : 0
Procurations : 2
Date de convocation : 30 janvier 2026

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André (visio)
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'Etat :

- M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie, conseiller pour la musique par pouvoir de M. Pierre-André Durand, Préfet

Personne qualifiée :

- M. Olivier Mantei, Directeur général de la Philharmonie de Paris (visio)

Procurations :

- Mme Nicole Yardeni a donné pouvoir à Francis Grass
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Brigitte Bec

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

EXPOSÉ

L'Orchestre national du Capitole constitue un puissant outil de production et de diffusion musicale, ainsi que de rayonnement au niveau local, régional, national et international.

Après six années de déploiement du dispositif DÉMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) à l'échelle départementale, l'Orchestre national du Capitole de Toulouse a souhaité inscrire durablement cette dynamique en développant son propre projet. À ce titre, il est engagé dans la labellisation « Réseau DÉMOS » portée par la Philharmonie de Paris et a créé un orchestre avancé destiné à accueillir des enfants issus des précédentes cohortes.

Fort des résultats et de l'intérêt pédagogique, artistique et social de ce dispositif, le projet **Cap'Demos est renouvelé pour la saison 2026-2027**. Ainsi, à compter de septembre 2026 et pour une durée d'un an, un orchestre avancé DÉMOS sera ainsi reconduit à Toulouse, avec le soutien et l'accompagnement de la Philharmonie de Paris dans le cadre du Réseau DÉMOS.

Ce projet permettra à de jeunes musiciens de poursuivre une pratique orchestrale collective exigeante et enrichissante, tout en continuant leur formation musicale au sein des conservatoires et écoles de musique de leur territoire.

Cap'Demos s'adresse en priorité aux enfants ayant participé aux précédentes éditions de DÉMOS Toulouse. Il est également ouvert à d'autres jeunes, non issus du dispositif, mais engagés dans un parcours artistique structuré au sein des établissements d'enseignement artistique de la Métropole et de la Ville de Toulouse.

À travers ce projet, l'Orchestre national du Capitole de Toulouse propose une découverte et un apprentissage par l'art, tant pour les enfants que pour leurs familles, au sein d'un parcours social, artistique et éducatif construit collectivement autour de la programmation de l'établissement et de ses partenaires. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions confiées aux orchestres labellisés « Orchestre national en région », telles que définies à l'article I-3 de l'annexe de l'arrêté du 5 mai 2017.

Dans ce contexte, il apparaît légitime de solliciter le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour la poursuite et le développement du projet **Cap'Demos** sur le territoire, porté par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse.

À ce titre, l'Etablissement public du Capitole sollicite l'attribution d'une subvention par la CAF, pour l'exercice budgétaire 2026 pour un montant de 32.000 €.

Ainsi, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Capitole a approuvé :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Ainsi, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Capitole a approuvé :

DÉCIDE

Article 1 :

De solliciter la CAF de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement pour l'année budgétaire 2026 au titre du travail réalisé par l'Etablissement public du Capitole pour le projet d'orchestre "Cap' Démon",

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de subventionnement correspondant avec la CAF et tout acte nécessaire à cet effet,

Article 3 :

D'inscrire la somme sollicitée en recettes de fonctionnement pour l'exercice concerné. Les titres de recettes afférents à cette inscription budgétaire seront émis une fois les arrêtés attributifs et/ou notifications reçus par l'Etablissement public du Capitole.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS.



Reçu en Préfecture le : 16/02/2026

Publié pour affichage le : 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 031-200099042-20260205-DEL26011-DE